



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-26

**MODALITES D'ORGANISATION DU TEST D'ENTREE EN 2^{EME} ANNEE A SCIENCES PO LYON
DIT « CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES » POUR LA SESSION 2021**

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le règlement du test d'entrée en 2^e année à Sciences Po Lyon adopté le 22 septembre 2017,

ARRÊTE

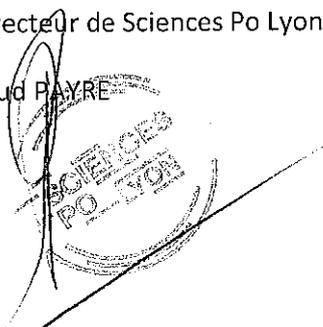
Article 1 Les modalités d'organisation du test d'entrée en deuxième année à Sciences Po Lyon, dit « concours de sciences sociales » sont fixées dans l'annexe 1.

Article 2 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 11 décembre 2020

Le directeur de Sciences Po Lyon

Renaud PAYRE





Modalités d'organisation du test d'entrée en 2^{ème} année, dit « concours de sciences sociales », pour la session 2021.

Nombre de places à pourvoir :

Le nombre maximum de candidats pouvant être admis est fixé à 45.

Dates d'inscription :

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 midi inclus.

Date du test d'entrée :

Les épreuves se dérouleront le samedi 13 mars 2021.

Tarifs :

Le tarif d'inscription est fixé à 40 euros pour les étudiants boursiers sur critères sociaux (justificatif à fournir) et 90 euros pour les étudiants non boursiers.